



## **DES OUTILS ADAPTÉS POUR LES JEUNES: POUR LE MAINTIEN DE L'APPROCHE RÉGIONALE**

*Mémoire présenté dans le cadre des consultations  
pour la stratégie d'action jeunesse 2009-2012*

*Octobre 2008*



# MÉMOIRE DE LA CADEUL PRÉSENTÉ POUR LA STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE 2009-2012

*Document rédigé par le comité exécutif de la CADEUL 2008-2009*

## **CADEUL**

**Confédération des associations d'étudiants  
et d'étudiantes de l'Université Laval**

2265, pavillon Maurice-Pollack

Université Laval

Québec (Québec)

G1K 7P4

Téléphone: 418-656-7931

Télécopieur: 418-656-3328

Courriel: [cadeul@cadeul.ulaval.ca](mailto:cadeul@cadeul.ulaval.ca)

Site Internet: [www.cadeul.com](http://www.cadeul.com)



Dans ce document, le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et désigne aussi bien les hommes que les femmes.



## TABLE DES MATIÈRES

---

|  |           |
|--|-----------|
| <b>PRÉSENTATION DE L'ORGANISME.....</b>  | <b>8</b>  |
| <b>INTRODUCTION.....</b>   | <b>9</b>  |
| <b>AXE 1 : ÉDUCATION.....</b>  | <b>10</b> |
| <i>Le décrochage scolaire.....</i>   | <i>10</i> |
| <i>Le financement des universités et l'accessibilité aux études.....</i>                         | <i>11</i> |
| <b>AXE 2 : SANTÉ.....</b>  | <b>14</b> |
| <i>Pauvreté.....</i>   | <i>14</i> |
| <i>Performance et saines habitudes de vie, des mesures à prendre pour les étudiants</i><br>..... | <i>15</i> |
| <b>AXE 3 : INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE.....</b>   | <b>17</b> |
| <i>Un contexte social marqué du choc démographique.....</i>                                      | <i>17</i> |
| <i>Conciliation travail-famille.....</i>   | <i>18</i> |
| <i>Conciliation études-famille.....</i>  | <i>19</i> |
| <b>AXE 4 : ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DES JEUNES DANS LEUR RÉGION.....</b>                            | <b>20</b> |
| <i>Milieu scolaire.....</i>  | <i>20</i> |
| <i>Milieu sociopolitique :.....</i>  | <i>22</i> |
| <i>Milieu culturel.....</i>  | <i>23</i> |
| <b>AXE 5 : STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE ET FORUM JEUNESSE.....</b>                                | <b>24</b> |
| <i>Forum jeunesse.....</i>   | <i>24</i> |
| <i>Stratégie d'action jeunesse.....</i>  | <i>25</i> |
| <b>CONCLUSION.....</b>   | <b>27</b> |
| <b>SYNTHÈSE DES REVENDICATIONS.....</b>  | <b>28</b> |

## **PRÉSENTATION DE L'ORGANISME**

---

La Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval est l'association étudiante qui représente tous les étudiants inscrits au premier cycle à l'Université Laval. Avec près de 80 associations départementales et facultaires et plus de 28 000 membres, la CADEUL est la plus importante association étudiante de premier cycle au Québec.

### **Une mission à trois volets**

La CADEUL a pour mission de représenter ses membres afin de promouvoir et défendre leurs droits et intérêts, notamment en matière pédagogique, culturelle, politique, sociale et économique. Ses activités se concentrent auprès de l'administration universitaire, mais elle agit également aux niveaux municipal, provincial et fédéral, en tant qu'acteur jeune le plus important de la région de la Capitale nationale, Québec.

### **Avant**

La CADEUL prône l'accessibilité aux études universitaires indépendamment de la capacité financière des individus. Elle s'intéresse particulièrement aux dossiers des normes d'admission et des critères de sélection. La CADEUL s'attarde aussi au régime d'aide financière pour qu'il soit juste et équitable. Les questions du financement des universités et des frais de scolarité sont centrales dans le discours de la CADEUL.

### **Pendant**

La qualité de la formation universitaire est un enjeu fondamental pour la CADEUL. Elle veille particulièrement aux normes d'évaluation, à la vie universitaire et à ce que le baccalauréat corresponde aux besoins des étudiants. Pour tout cela, la CADEUL assure la représentation étudiante dans toutes les instances de l'Université. Elle s'assure que les conditions de vie des étudiantes et étudiants soient convenables et accorde une importance particulière aux enjeux environnementaux ainsi que ceux reliés au transport et logement.

### **Après**

Enfin, la CADEUL se préoccupe de ce qu'il adviendra de ses membres et de leurs conditions de vie une fois leurs études complétées. L'emploi et les normes de travail deviennent ainsi des priorités.



## INTRODUCTION

---

La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 arrive presque à son terme que déjà, il est à nouveau temps de se questionner sur les enjeux de la jeunesse qui devraient être portés à l'échelle du Québec dans les années à venir. Sans passer par un aussi large processus de consultation que pour la stratégie de 2006, le secrétariat à tout de même invité les grands partenaires de la stratégie à lui remettre des mémoires. La CADEUL a désiré profiter de cette occasion pour remettre de l'avant les positions qu'elle avait su défendre lors de la consultation de juillet 2005.

Plusieurs thèmes se sont de nouveau imposés, mais c'est particulièrement de la régionalisation et de la décentralisation que s'articule le présent mémoire. Plusieurs éléments intéressants de la Stratégie d'action jeunesse 06-09 ont été repris, notamment le santé, la réussite scolaire, l'accroissement de la présence des jeunes ainsi que l'insertion socioprofessionnelle.

Le présent mémoire s'articule essentiellement sur cinq axes. Dans un premier temps, puisque nous sommes un regroupement d'associations étudiantes, nous traiterons de plusieurs questions relatives à l'éducation. Dans un deuxième temps, nous étudierons la question du travail chez les jeunes et de l'ensemble des réalités auxquelles sont confrontés les jeunes travailleurs québécois. Dans un troisième temps, nous discuterons de la santé et du mieux-être des jeunes en dressant un portrait général de la population. Dans un quatrième temps, nous étudierons la question de la place des jeunes dans leur région, mais aussi des moyens qui devrait être pris pour contrer l'exode et la paupérisation tranquille des régions québécoises. Finalement, nous aborderons la question des outils pour réaliser la stratégie et de la stratégie elle-même.

## **AXE 1 : ÉDUCATION**

---

À titre d'association étudiante, la CADEUL s'intéresse fortement aux dossiers concernant l'éducation. L'objectif premier de notre organisation est la défense des droits et des intérêts des étudiants de premier cycle de l'Université Laval. Cependant, comme groupe jeune d'importance à Québec, nous croyons qu'il est nécessaire que notre voix soit entendue dans plusieurs sphères d'activités de la société.

Lors de la grande consultation sur la Stratégie d'action jeunesse ayant eu lieu en 2005, la CADEUL a formulé un total de 17 recommandations visant à améliorer le réseau scolaire québécois, et ce, du primaire à l'université. Ces recommandations touchaient tant les questions du décrochage scolaire que celles du sous-financement du réseau postsecondaire et de la qualité de l'enseignement et de la recherche.

Au cours des trois dernières années, le gouvernement québécois et le Secrétariat à la jeunesse ont répondu à plusieurs des recommandations formulées par la CADEUL et d'autres groupes de jeunes québécois. Si l'effort est louable, nous convenons tous du fait que la tâche demeure grande afin d'en arriver à une meilleure intégration de la jeunesse québécoise au sein de la population. Ainsi, nous considérons que nos recommandations du mémoire présenté en 2005 sont toujours d'actualité.

### **Le décrochage scolaire**

Au cours des dernières années, le gouvernement et la société québécoise ont nettement réalisé l'ampleur du fléau que constitue le décrochage scolaire. Dans une économie mondialisée, le Québec ne pourra se démarquer que par le nombre et la qualité de ses jeunes diplômés. C'est pourquoi il est absolument nécessaire de s'attaquer de front à ce problème et de faire en sorte que tous les acteurs du monde de l'éducation, des parents aux administrations des commissions scolaires, se sentent concernés.

C'est pourquoi, en 2008, la CADEUL réitère les recommandations suivantes, provenant du mémoire de 2005 :

Que le gouvernement favorise les initiatives permettant que les établissements d'enseignement deviennent de réels milieux de vie pour les jeunes qui y étudient ;

Que le personnel non enseignant (ressources complémentaires) soit reconnu comme étant un facteur d'intégration des étudiants dans ce milieu de vie ;

Que le gouvernement établisse un ratio du nombre de professionnels nécessaires selon le nombre d'étudiants afin que leurs effectifs soient déterminés en fonction du besoin des jeunes et non en fonction des décisions budgétaires de chaque commission scolaire ;

Que le gouvernement provincial envisage l'implantation de projets d'écoles communautaires à travers le Québec.

À ces recommandations, nous ajoutons les recommandations suivantes :

Que le gouvernement poursuive l'approche appelée « École en santé » ;

Que le gouvernement fasse preuve d'imagination, en concertation avec tous les partenaires, pour poursuivre et élaborer d'autres initiatives visant à contrer le décrochage scolaire.

## **Le financement des universités et l'accessibilité aux études**

Le réseau d'éducation postsecondaire est sous-financé et le gouvernement québécois doit prendre ses responsabilités en cette matière. Les dernières évaluations chiffrent le sous-financement du réseau universitaire à près de 300 M\$ par année. Certains accusent le gel des frais de scolarité, en vigueur depuis 1994, d'être responsable du sous-financement chronique des universités.

Toutefois, les divers frais accessoires facturés par les universités aux étudiants et étudiantes ont permis à la facture globale de suivre, à quelques dollars près, les aléas de l'inflation. Ainsi, bien que la facture des étudiants augmente, il semblerait que les subventions du gouvernement provincial n'aient pas su assurer un financement adéquat de notre système d'éducation. Plusieurs disent que l'État québécois n'a pas les moyens de financer davantage l'éducation, que les finances de l'État sont serrées et que la marge de manœuvre est inexistante.

Cependant, on peut voir que les gouvernements qui se sont succédé à Québec ont délibérément réduit les revenus de l'État. En effet, si l'on analyse la part du budget du gouvernement provincial par rapport à l'économie du Québec, on constate que la taille de l'État a réduit considérablement. Entre 1994 et 2006, les revenus de l'État québécois en proportion du PIB sont passés de 25,19 % à 20,30 %, soit une diminution de près de 20 %. Le secteur de l'éducation n'y a pas échappé, puisque durant la même période, la part du PIB destinée au financement des universités a chuté de plus de 18 %, passant de 1,01 % à 0,82%.

Au cours des dernières années, nous l'avons vu pour l'épisode du déséquilibre fiscal, il semble que le gouvernement québécois ait décidé de prioriser la réduction de l'État, ce qui a causé préjudice au réseau d'éducation postsecondaire. En effet, en refusant de récupérer les deux points de TPS « abandonnés » par Ottawa et en consacrant la hausse de la péréquation de 750 millions de dollars à des baisses d'impôts, l'État s'est privé de revenus équivalant à trois milliards de dollars par année, en plus de saboter son rapport de force par rapport au gouvernement fédéral dans le dossier du déséquilibre fiscal. Résultat : les universités ont été victimes des politiques de réduction de l'État pendant plus d'une décennie, politiques qui ont créé des dommages que le timide réinvestissement annoncé dans le budget 2008-2009 n'a pas su réparer.

Pour maintenir un système d'éducation de qualité, il est essentiel que le gouvernement réinvestisse massivement dans ses cégeps et ses universités. Il en va de l'avenir de notre société et de notre compétitivité internationale. Le gouvernement devra donc avoir le courage d'augmenter ses revenus avec l'intention d'investir de l'argent en éducation.

Une réglementation des frais de scolarité en vue de les garder les plus bas possibles demeure le meilleur moyen d'assurer à nos jeunes une grande accessibilité au réseau postsecondaire, quels que soient les moyens financiers de leurs parents. Une déréglementation des frais de scolarité provoquerait vraisemblablement les mêmes effets pervers qu'aux États-Unis, soit une élitisation de la formation universitaire de qualité.

Si le maintien du gel des frais de scolarité permet une meilleure équité sociale et un accès accru au système pour les jeunes issus de toutes les tranches de la société, le gouvernement tire aussi avantage d'investir dans la formation des individus. En effet, il est reconnu que chaque dollar investi en éducation rapporte au gouvernement et à la société. Un individu éduqué et mieux formé sera plus en mesure de contribuer socialement et économiquement à la société.

Il est vrai que pour améliorer l'accessibilité à l'éducation postsecondaire, les programmes d'aide financière aux études doivent être améliorés. Cependant, augmenter impunément le fardeau d'endettement des étudiants issus des milieux les plus pauvres ne favorise en

aucun cas la mobilité sociale.

D'un côté, les frais de scolarité doivent demeurer bas pour permettre au plus grand nombre de personnes possible d'avoir accès à l'éducation postsecondaire. D'un autre côté, les programmes de prêts et de bourses doivent faire en sorte que le niveau d'endettement des étudiants et des nouveaux travailleurs demeure supportable. Il s'agit là d'assurer une meilleure équité pour tous et de favoriser la mobilité sociale des individus.

La question des frais institutionnels obligatoires (FIO) est une question débattue depuis plusieurs années dans le mouvement étudiant. En février 2008, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Michelle Courchesne, a dévoilé une nouvelle réglementation gouvernementale afin d'encadrer ces frais, excluant les frais de scolarité, qui croissaient de manière importante et anarchique depuis plus d'une décennie. L'intention de la ministre, bien que louable, ne suffit pas pour régler véritablement le problème. En effet, le règlement rendu public est éminemment imprécis sur plusieurs points et donc sujet à interprétation. Par exemple, les administrations universitaires ne sont pas tenues de transmettre aux étudiants le calcul ayant servi à déterminer l'augmentation des FIO. Cette situation est inacceptable et se doit d'être rapidement corrigée par les pouvoirs publics.

Le désengagement progressif du gouvernement dans l'éducation postsecondaire a provoqué un autre questionnement au sein des jeunes engagés dans l'amélioration du réseau associatif québécois. La place de l'entreprise privée dans les universités est plus que jamais d'actualité, compte tenu des problèmes budgétaires du réseau québécois. Il n'est pas étonnant de voir les administrations universitaires, en quête de financement, demander à des partenaires privés des montants d'argent en échange de certains services. Les critères d'évaluation de projets issus de ce type d'entente mettent généralement plus la question financière de l'avant que les critères pédagogiques.

Si la CADEUL n'exclut pas toute collaboration entre l'entreprise privée et le milieu universitaire, elle croit que Québec devrait adopter une politique qui baliserait les relations entre les universités et le privé. Une telle politique aurait le mérite de clarifier la situation autant pour les chercheurs, les professeurs, les étudiants, les administrations universitaires que pour les entreprises privées. Une politique d'encadrement du privé devra à tout le moins s'assurer que l'implication du secteur privé ne remette pas en question la liberté et l'autonomie pédagogique des universités. Ensuite, cette politique se devra d'aborder la question de la propriété intellectuelle, afin que toutes les parties impliquées reçoivent leur juste part. Puis, elle devra aussi garantir que la création de partenariats avec le secteur privé ne soit pas une condition à l'obtention de financement public. Finalement, elle cherchera à protéger la recherche la plus fondamentale de l'Université, soit celle qui vise à enrichir les contenus d'enseignement.

Ainsi, la CADEUL recommande :

Que le gouvernement provincial s'engage à maintenir gelés les frais de scolarité;

Que soit maintenu un système de prêts et bourses qui favorise l'accessibilité des étudiants qui n'ont pas les moyens financiers de poursuivre des études postsecondaires;

Qu'une campagne de sensibilisation aux études postsecondaires soit effectuée auprès des jeunes de milieux socioéconomiques défavorisés ;

Que soit adoptée une véritable loi-cadre assurant un réel gel des frais de scolarité par le plafonnement de l'ensemble des autres frais obligatoires instaurés par les administrations universitaires ;

Que le gouvernement reconnaisse l'importance des services aux étudiants en augmentant

la subvention dédiée à ces services afin d'éliminer la tendance voulant que les étudiants absorbent majoritairement les montants reliés aux hausses des coûts de système ;

Que le prochain gouvernement québécois adopte une politique encadrant les relations entre les universités et les entreprises privées.

De plus, plusieurs étudiants internationaux ont choisi les universités québécoises pour être formés et vivre une expérience d'étude unique dans une société ouverte et solidaire. Les échanges interculturels sont de plus en plus nécessaires et la présence d'étudiants internationaux en sol québécois est aussi bénéfique aux Québécois qu'à ces étudiants venus d'ailleurs. Le gouvernement doit donc poursuivre dans cette veine en encourageant les universités à s'ouvrir sur le monde et à favoriser les échanges internationaux.

Les institutions universitaires québécoises sont devenues des portes d'entrée privilégiées pour les étudiants internationaux qui, formés chez nous, décident de s'établir ici définitivement. Ce fait a plusieurs avantages pour la société québécoise. D'abord, l'adaptation de ces étudiants et leur intégration à notre société est facilitée par leur parcours dans nos universités. Ensuite, leur arrivée aide à contrer la dénatalité et le choc démographique tant annoncé. Enfin, ces étudiants aident à tisser un réseau social particulier au Québec, ce que les jeunes apprécient de plus en plus.

En outre, la CADEUL dénonce vigoureusement l'augmentation vertigineuse des frais de scolarité exigés aux étudiants étrangers. En dix ans, ils ont été haussés de 700 %, passant de 2000 \$ à 14 000 \$ par année. Et tout indique que cette tendance s'accroîtra au cours des prochaines années, considérant l'annonce en septembre 2008 de la déréglementation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers dans certains domaines comme l'administration et la médecine. Comment a-t-on pu prendre une telle décision alors que l'ensemble de la société civile entend s'attaquer au problème du choc démographique et que l'on considère l'immigration comme un des moyens d'y parvenir?

Ainsi, la CADEUL recommande :

Que le gouvernement du Québec réduise les délais d'attente et offre aux étudiants internationaux la possibilité d'obtenir plus facilement le statut d'immigrant reçu de sorte que celui-ci puisse être accordé et obtenu dès la diplomation ;

Que le gouvernement provincial se penche sur la question de la reconnaissance des acquis des nouveaux arrivants ;

Que le gouvernement provincial applique sa politique de gel aux frais de scolarité différenciés pour tous les étudiants internationaux.

## **AXE 2 : SANTÉ**

---

La santé et les saines habitudes de vie sont des thématiques importantes à aborder dans la prochaine stratégie. Cette dernière doit miser sur des programmes de prévention avant qu'il ne soit trop tard et que des problématiques apparaissent ou empirent. Plusieurs enjeux reliés à certaines problématiques comme l'obésité et les saines habitudes ont déjà été abordés dans la stratégie 06-09. Toutefois, nous croyons que certains problèmes liés à la santé psychologique et physique persistent et qu'il est impératif de s'y intéresser.

## **Pauvreté**

La pauvreté n'est pas qu'un phénomène purement économique. En effet, la pauvreté a des effets psychosociaux et physiques que l'on doit pointer du doigt. La loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale définit la pauvreté comme « la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaire pour acquérir et maintenir son autonomie économique et pour favoriser son intégration et sa participation à la société québécoise. » (L.R.Q L-7 : 2003, c.61, a.2). La pauvreté se décèle souvent dans l'isolement, la piètre estime de soi, la marginalisation et le sentiment d'impuissance que peuvent ressentir les personnes touchées (Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) : 2007, p.38).

Le ministère de la Santé et des Services sociaux répertorie différentes problématiques où santé, habitudes de vie et pauvreté sont liées. Pour les jeunes de moins de 18 ans, la pauvreté augmente le risque de souffrir de problèmes de santé et diminue de l'espérance de vie. Selon le Ministère, « les inégalités de revenu sont reliées à des taux de mortalité prématurée plus élevés, et ce, pour de nombreuses causes de décès, que ce soit par maladies de l'appareil respiratoire ou d'autres causes de décès » (MSSS : 2007, p.41)

Même si plusieurs indicateurs tels que le taux de scolarisation et le taux de décrochage scolaire se sont améliorés, certaines nuances doivent être faites. Le rapport du ministère de la Santé et des Services sociaux soulève que malgré un certain recul de la pauvreté, on constate un déplacement de 7% des enfants pauvres qui étaient principalement dans des familles monoparentales ou sans emplois, vers des familles ayant un parent ou plus qui travaille. De plus, le rapport affirme que ce sont principalement les jeunes qui sont affectés par la pauvreté, soit 18% chez les jeunes de 17 ans et moins et 22% chez les jeunes qui ont entre 18 et 24 ans, majoritairement des étudiants, en comparaison à une moyenne québécoise de 16%. Il nous appert qu'il reste encore beaucoup de travail à réaliser pour s'attaquer à la pauvreté chez les jeunes, surtout dans une perspective de renforcement de la santé et des saines habitudes de vie chez ces derniers.

Ainsi la CADEUL recommande :

Que le gouvernement augmente son enveloppe budgétaire pour la lutte contre la pauvreté.

Que le gouvernement se penche sur la qualité et le prix de la nourriture distribuée dans les institutions scolaires.

Que le gouvernement maintienne ses programmes de sensibilisation à l'importance d'avoir de bonnes habitudes de vie.

## **Performance et saines habitudes de vie, des mesures à prendre pour les étudiants**

L'arrivée aux études supérieures marque une étape importante dans la vie de tout étudiant fraîchement sorti du secondaire et le processus d'adaptation n'est jamais vraiment facile et même, pour certains, extrêmement problématique. Pour plusieurs étudiants, le passage vers la vie adulte, la discipline, l'implication et l'organisation que demande le régime de vie collégial et universitaire sont des facteurs qui peuvent contribuer à faire augmenter leur niveau de stress.

Une revue critique de la littérature à ce sujet, mené par David Robothan et Claire Julian, montre que plusieurs facteurs sont la source de l'augmentation du stress chez les étudiants universitaires, notamment: les examens, la pression relative au temps et aux finances, le changement d'habitudes alimentaires et d'habitudes de sommeil, les nouvelles responsabilités, le choix de carrière, la rencontre de nouvelles personnes, la peur de l'échec et la pression parentale (Robothan et Julian : 2006, p.110).

Les auteurs soulèvent le fait qu'en Angleterre, le facteur de pression financière a augmenté sensiblement avec la conversion du programme de bourse en un programme de prêts (Robotham et Julian : 2006, p.10). Désormais, plus de 40% des étudiants se voient dans l'obligation de pallier leur besoins financiers avec un travail à temps partiel. Au Québec, avec la hausse constante des frais imposés par les établissements et les hausses gouvernementales depuis déjà bien des années, le nombre d'étudiants travaillant à temps partiel a augmenté. Le taux d'emploi des étudiants à temps plein pendant l'année scolaire est passé de 26,4% à 39,8%. Cela représente une augmentation de 13,4 % entre 1997 et 2005(Statistiques Canada : 2005).

L'augmentation du travail influence directement le stress et la pression sur les étudiants qui se retrouvent coincés par le manque de temps pour étudier et faire leurs travaux et empiètent sur leur précieuses heures de sommeil. Pour rester actif et suffisamment éveillé, plusieurs jeunes consomment des quantités impressionnantes de café, de boisson énergétique, diverses drogues et des médicaments. De l'autre côté, plusieurs trouvent une manière de passer à autre chose par la consommation d'une quantité phénoménale d'alcool.

Plusieurs établissements d'études postsecondaires se sont déjà dotés de programmes de sensibilisation aux bonnes habitudes de vie à travers leur service des activités sportives ou communautaire, comme c'est déjà le cas à l'Université Laval. De plus, certains de ces établissements possèdent déjà divers services d'aide psychologique. Toutefois, pour plusieurs établissements, c'est une approche curative qui est privilégiée au détriment d'une approche préventive.

Le sujet est bien peu documenté et il semble de plus en plus nécessaire d'avoir l'heure juste sur les mauvaises habitudes de vies que développent plusieurs étudiants. Les facteurs de stress que l'on retrouve au primaire et au secondaire semblent aussi bien présents dans les cégeps et dans les universités. En tant qu'acteur du milieu, cette situation nous apparaît problématique et il est évident que le gouvernement doit se lancer dans une étude approfondie des habitudes de vie des jeunes adultes inscrits aux études postsecondaires et se pencher sur un plan d'action.

Dans le but d'enrayer des problèmes de la même espèce au primaire et au secondaire, le gouvernement a mis sur pied l'approche *Mon école en santé* qui met en concertation différents acteurs autour d'une approche globale sur la santé, le mieux-être et la réussite scolaire. Il va de soi qu'une approche globale et concertée du même genre s'impose pour le milieu collégial et universitaire. Évidemment, une telle approche doit être adaptée au niveau d'autonomie des jeunes adultes et devrait être axée sur la sensibilisation et l'accompagnement, plutôt que sur l'encadrement.

Dans cette voie la CADEUL recommande :

Que le gouvernement se penche sur les habitudes de vie des jeunes en milieu collégial et universitaire et qu'il accentue l'accessibilité de ces recherches.

Que le gouvernement mette sur pied une approche globale et concertée pour assurer la santé, le mieux-être et la réussite scolaire des étudiants du niveau postsecondaire.

### **AXE 3 : INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE**

---

#### **Un contexte social marqué du choc démographique**

Le contexte actuel du marché du travail québécois inquiète beaucoup les jeunes du début du 21<sup>e</sup> siècle. Si, à Québec, nous pouvons nous enorgueillir d'avoir le plein emploi, il n'est pas assuré que les emplois disponibles soient de qualité. En effet, de plus en plus, nous constatons que les jeunes occupent des emplois « atypiques ». Les horaires sont instables, la sécurité d'emploi inexistante et les salaires sont souvent bas.

Les jeunes s'inquiètent de voir leurs conditions de travail se dégrader. Avoir un emploi ne suffit pas. Ils veulent un bon emploi qui leur permettra de rêver à un avenir meilleur. Comme leurs parents et leurs grands-parents, les jeunes d'aujourd'hui espèrent un emploi dans lequel ils pourront s'accomplir et rêver de fonder une famille à qui ils pourront offrir une stabilité financière et sociale.

Nous ne pouvons nier que, depuis quelques années, ce rêve est de moins en moins accessible. Les diplômés sortent de l'université de plus en plus endettés et la porte du marché du travail ne s'ouvre que sur des emplois précaires. Cette situation rend difficile la planification d'une vie de plus en plus difficile. Les banques hésitent à accorder des hypothèques à des jeunes endettés et occupant des emplois plus ou moins stables. Quant aux travailleurs autonomes, ils vivent dans une constante inquiétude face au lendemain. Des projets de vie sont reportés de plusieurs années, et ce, tant dans la région de la Capitale-Nationale qu'à l'échelle du Québec entier.

Malgré toutes les tendances nord-américaines en matière d'ingérence gouvernementale dans l'économie, malgré les accords d'échanges bilatéraux et multilatéraux, malgré la compétitivité venant de pays comme la Chine ou l'Inde, nous savons que les Québécois veulent faire autrement et qu'ils ont prouvé à maintes reprises qu'ils peuvent le faire. La société québécoise a effectivement démontré à plusieurs reprises qu'elle pouvait refuser les paradigmes et offrir de nouveaux modèles à la planète entière. En matière d'insertion socioprofessionnelle, nous pouvons aussi le faire.

Après le baby-boom du milieu du siècle, la moyenne québécoise d'enfants par famille n'a cessé de diminuer. En effet, la hausse du contrôle des naissances à l'aide des moyens de contraception et l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail ont entraîné une diminution marquée du nombre de naissances. Cette situation nous mène maintenant à un constat quelque peu alarmant pour la société québécoise. Depuis les années 1970, le nombre moyen d'enfants par famille n'est plus assez élevé pour assurer le renouvellement de la population. De plus, au problème de l'insuffisance de la procréation s'ajoute celui du vieillissement de la population. Ces deux problématiques rassemblées confrontent la société québécoise à ce qu'on appelle communément le « choc démographique ».

Ainsi, conformément à notre mémoire présenté à l'automne 2005, la CADEUL réitère ses demandes en matière d'emploi atypique, afin que les jeunes, occupant souvent ce type d'emploi, ne soient pas laissés sur le carreau et qu'ils puissent espérer profiter des mêmes avantages que les générations qui les ont précédées. La CADEUL recommande donc au gouvernement:

Que la disparité de traitement en fonction du statut d'emploi soit interdite et consacrée comme étant un principe fondamental de la *Loi sur les normes du travail*.

Que la notion de salarié soit élargie dans l'ensemble des lois du travail afin que les personnes en situation de travail non traditionnel puissent bénéficier des protections sociales de notre régime de relations de travail.



Que les mesures législatives qui s'imposent soient apportées afin d'éviter tout obstacle au droit d'association des travailleurs dans une situation d'emploi atypique.

Que soit instaurée dans le Code du travail, une présomption de relation salarié-employeur en faveur de la personne qui démontre qu'elle fournit une prestation de travail pour une autre personne en échange d'une rémunération.

Que nos lois du travail soient revues afin d'élargir les couvertures sociales d'ordre public aux personnes en situation de travail non traditionnel.

Que des mesures concrètes soient prises afin de réduire l'endettement des jeunes lié à leur parcours éducatif.

### **Conciliation travail-famille**

Depuis déjà plusieurs années, la conciliation travail-famille a occupé une large part des discussions et des débats publics. Un constat demeure, la population québécoise stagne depuis plusieurs années et les courbes démographiques laissent entrevoir des pressions indues sur les jeunes d'aujourd'hui. Si l'on accepte le constat voulant que la jeune génération occupe de plus en plus d'emplois atypiques, il est impératif de l'accomoder du mieux que nous le pouvons.

Si elles veulent demeurer concurrentielles dans le marché de l'emploi, les entreprises doivent s'adapter et offrir de meilleures conditions à leurs employés ayant des enfants. Il a aussi été affirmé à maintes reprises que la productivité des employés se trouvait améliorée dans un milieu de travail où les conditions sont flexibles et accomodantes pour les jeunes parents.

Nous sommes conscients que pour convaincre les entreprises privées, le gouvernement québécois doit faire preuve de leadership à titre d'employeur. Ainsi, c'est par l'exemple que le gouvernement doit prêcher. Le gouvernement doit aussi s'affirmer et accroître sa présence comme modèle international de conciliation travail-famille. Ceci peut se faire en augmentant la gamme de services aux parents sur le marché du travail.

Ainsi, conformément aux demandes formulées en 2005, la CADEUL réitère ses recommandations et appelle le gouvernement québécois à poursuivre le travail débuté dans les domaines suivants :

Que le gouvernement devienne un employeur modèle en matière de conciliation travail-famille et sur le plan du développement de nouveaux programmes afin d'intervenir au niveau de cette réalité.

Que le gouvernement poursuive le développement du réseau des centres de la petite enfance et qu'il envisage des pistes de solutions pour que le service soit accessible aux travailleurs ayant des horaires variables.

Que le gouvernement fasse assumer aux entreprises les coûts de santé liés au stress en milieu de travail et à l'épuisement professionnel dans le but d'encourager la mise sur pied de programmes de conciliation.

### **Conciliation études-famille**

De plus en plus d'étudiants ont des enfants. Cette réalité est visible sur tous les campus québécois. La situation que les étudiants-parents vivent est très similaire à celle vécue par les jeunes travailleurs. Il est indéniable que les horaires des étudiants sont atypiques. En plus, leurs moyens financiers sont limités et ils possèdent peu de moyens de se déplacer.

Alors que la force compétitive du Québec repose dans l'éducation de ses jeunes, il est tout à fait normal que ces derniers prolongent leurs études pour obtenir davantage de compétences et de connaissances. Ils sont donc de plus en plus nombreux à étudier en même temps qu'ils fondent une famille. Nous croyons que la décision des jeunes Québécois de fonder une famille doit reposer sur la volonté de vivre cette expérience, plutôt que d'être assujettie à des conjonctures d'ordre économique.

En ce sens, la CADEUL recommande :

Que le gouvernement favorise la création d'un réseau de services de garde en milieu universitaire adapté aux réalités des étudiants et que soit envisagée la possibilité d'instaurer un plus grand nombre de services sur les campus.

Que le programme de congés parentaux du Québec soit adapté afin qu'il soit accessible à tous les étudiants désirant avoir un enfant.

Que le gouvernement encourage les cégeps et les universités, de concert avec leur population étudiante respective, à imaginer des solutions novatrices pour concilier les études avec une vie familiale heureuse et épanouie.

## **AXE 4 : ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DES JEUNES DANS LEUR RÉGION**

### *Dynamisme régional*

Tel que démontré dans le mémoire de la CADEUL pour la stratégie 2006-2009, l'importance des régions, mais aussi la place que peuvent y prendre les jeunes, tient beaucoup à cœur à la CADEUL (CADEUL : 2005). Essentiellement, il est primordial de réfléchir sur la façon de faire revenir puis rester les jeunes dans leur région d'origine ou dans leur région d'adoption. Nous tenons à réitérer certaines des recommandations qui, de notre avis, méritent encore d'être mises de l'avant.

La superficie du Québec représente près de 1 700 000 km<sup>2</sup> et les milieux régionaux occupent bien évidemment la grande majorité de ce territoire. Dans ce contexte, la contrainte la plus évidente pour la population reste l'éloignement de l'influence culturelle, économique et sociale des grands centres. Ce facteur influence directement et indirectement les comportements de la population régionale, mais encore plus particulièrement ceux des jeunes, part importante de la population active. Le choc démographique imminent nous semble très problématique puisque ce sont les régions qui seront les premières à en écopper.

L'Institut de la statistique du Québec dressait un bilan très négatif sur les différents problèmes liés à la migration. D'ici 2026, un nombre important des 65 ans et plus auront quitté les grands centres pour rechercher la tranquillité de la région (Ministère des Ressources naturelles de la faune : 2003). Parallèlement, les jeunes, sentant qu'ils ont de moins en moins d'intérêt à rester dans des régions vieillissantes, finiront par quitter les régions pour s'installer en ville.

Les régions offrent plusieurs lieux d'implication afin de maintenir, voire d'accroître, la présence des jeunes. Afin de proposer des solutions concrètes, il faut d'abord faire une certaine analyse du milieu et des changements qui y sont nécessaires afin de redynamiser les régions et d'augmenter la rétention des jeunes.

La dynamique régionale est le fruit du mouvement de plusieurs milieux qui s'entrecroisent par le biais de leurs activités et qui forment un grand tout, de par leur complémentarité. Pour les jeunes, trois milieux nous semblent importants à observer : le milieu scolaire, le milieu sociopolitique et le milieu culturel.

### **Milieu scolaire**

La densité de population sur un territoire est la clé pour pouvoir offrir des services d'excellence. C'est difficile pour les régions qui, par définition, possèdent une population beaucoup plus étendue sur le territoire, de conserver des écoles secondaires et primaires offrant des programmes spécialisés. Ces formations spécialisées consistent, entre autres, à des programmes visant l'autonomie des élèves, des formations avancées d'apprentissage d'une langue seconde ou encore des cheminements particuliers pour les jeunes en difficulté d'apprentissage. Ce type de services n'est souvent offert que par certaines institutions publiques ou encore par les établissements privés que l'on peut retrouver dans les grandes villes.

Dans plusieurs régions où la population est très dispersée, il ne devient pas évident pour les établissements d'offrir une gamme un peu plus variée de cours. Cela amène souvent les parents à envoyer les enfants plus doués dans des pensionnats ou dans les grands centres, où ces programmes sont offerts. Puisqu'ils stimulent souvent l'apprentissage, ces programmes particuliers prennent d'autant plus leur importance, car ils participent à freiner le décrochage scolaire. Il est évident qu'une plus large gamme de services mieux adaptés doit être offerte en région.

La CADEUL recommande donc :

Que le gouvernement provincial offre un financement spécifique aux établissements publics en région afin de rendre disponible une gamme plus large de services adaptés.

Les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) sont des créations récentes dans l'histoire du Québec. Ils offrent une accessibilité géographique importante parce ce qu'ils desservent une grande partie des populations régionales et rurales. On peut retrouver des cégeps presque toutes les régions du Québec. On peut même remarquer que plusieurs jeunes décident de rester dans leur région pour aller au cégep. En effet, plus de 77,7 % des diplômés du secondaire demeurent dans leur région d'origine afin de poursuivre leurs études pré-universitaires (Institut de la statistique du Québec : 2004).. Pour la formation technique, l'Institut note qu'il s'agit plutôt de la tendance inverse, soit que plus du trois-quarts des étudiants la suivront hors de leur région d'origine (Institut de la statistique du Québec : 2005).

Les causes ne sont pas difficiles à cerner. En effet, plusieurs cégeps régionaux développent des expertises locales dans des domaines spécifiques, ce qui fait que les étudiants choisissent souvent de changer de région afin de suivre la meilleure formation dans le domaine de leur choix. De plus, il advient régulièrement que l'éventail de programmes disponibles dans la région y soit à sa plus simple expression. Il nous appert que ce manque de choix peut aussi être une cause notable de migration interrégionale des jeunes.

Bien que l'on constate une baisse de l'octroi de diplômes pré-universitaires par rapport aux diplômes techniques (Institut de la statistique du Québec : 2005), la qualité des premiers influence directement le bassin de jeunes qui fréquenteront éventuellement l'université. C'est une priorité de devoir assurer un enseignement général, pertinent et en droite ligne avec les prérequis pour l'accès aux études universitaires, et ce, de manière équivalente pour l'ensemble des formations pré-universitaires à travers le Québec.

En ce sens, la CADEUL recommande :

Que le gouvernement provincial assure la qualité et l'homogénéité des formations pré-universitaires à travers le Québec ;

Que le gouvernement provincial prenne des mesures pour tenir compte de la perte d'effectifs étudiants due à la migration des jeunes afin d'assurer un financement adéquat des établissements collégiaux en région.

Tel que mentionné dans le précédent mémoire de la CADEUL, les universités régionales sont des forces inestimables pour accroître la présence des jeunes en région. En plus de favoriser le dynamisme régional par la rétention de jeunes dans la région, les universités régionales participent activement au développement social et culturel de cette dernière. L'expertise des chercheurs et des professeurs sont mise à profit à tous les niveaux de concertation régionale. De plus, les ressources dont disposent ces centres du savoir bénéficient également à toute la collectivité. En effet, les populations locales peuvent bénéficier d'un accès facile et peu coûteux à leurs centres informatiques, à leurs pavillons sportifs et à leurs bibliothèques. En améliorant la qualité du milieu, les universités régionales participent à augmenter les conditions de vie de toute la population, mais particulièrement celles des jeunes, lesquels demandent un meilleur réseau de communication et un accès plus facile à l'information.

Souffrant de sous-financement chronique depuis leur fondation, les fermetures de programmes, le manque d'espace pour la recherche, la difficulté de recrutement et de rétention des professeurs et étudiants chercheurs et le contrôle de la recherche par les

subventionnaires privés sont monnaie courante pour les universités régionales et particulièrement pour celles du réseau UQ. Toutes ces lacunes n'aident évidemment pas à remédier à la baisse des effectifs étudiants encouragée par l'énorme concurrence des universités des grands centres. Puisque le financement des universités est basé sur les effectifs étudiants à temps plein et que ceux-ci sont en chute dans les UQ pour les raisons énumérées précédemment, il semble que le sous-financement entraîne ces universités dans une spirale du sous- financement.

En ce sens, la CADEUL recommande :

Que le gouvernement provincial prenne des mesures pour tenir compte de la perte d'effectifs étudiants due à la migration des jeunes, afin d'assurer un financement adéquat des établissements universitaires en région ;

Que le gouvernement provincial, en tenant compte des particularités de chaque université, mette en place des mesures pour inciter les professeurs à aller enseigner en région.

### **Milieu sociopolitique :**

L'établissement des plans de développement et des fonds de développement régionaux a permis une concertation plus adaptée dans chacun des milieux, ce qui a grandement amélioré la planification et le développement en soi des régions. Malgré tout, on dénote encore une très faible participation des jeunes dans les différentes instances de développement régional, tels les centres local de développement (CLD) ou les corporations de développement économique et communautaire (CDEC).

Les forums jeunesse, souvent associés avec la Conférence régionale des élu(e)s, répondent en partie à cette vision. Comme nous l'avons énoncé dans notre dernier mémoire, il est prioritaire de réserver des places directement pour les jeunes sur les instances de concertation et de développement et non uniquement pour les intervenant qui travaillent avec eux.

En ce sens, la CADEUL recommande :

Que les municipalités régionales ainsi que les CLD et les CDEC se dotent d'une politique jeunesse concrète ;

Que les municipalités régionales ainsi que les CLD et les CDEC libèrent obligatoirement des places réservées aux jeunes dans leurs diverses instances ;

Que le gouvernement provincial assure un meilleur soutien aux réseaux de maisons de jeunes en région pour que ces derniers aient un accès facile en tout temps à des psychologues et à des travailleurs sociaux ;

### **Milieu culturel**

Dans le mémoire que la CADEUL a remis en 2005, il a été mentionné la place primordiale que jouait la culture dans le dynamisme régional. La culture est ce qui rend l'éloignement des grands centres plus facile à vivre. Le groupe de recherche sur la migration des jeunes a démontré que 27,4 % des jeunes migrants jugent qu'il n'y a pas d'activités culturelles suffisantes dans leur milieu d'origine (Gauthier, Molgat et Côté : 2001, p.50). On peut donc considérer que la culture est un élément plus qu'important dans le milieu de vie des jeunes. Les manques culturels régionaux sont visibles sur plusieurs plans.

D'abord, il y a la question du patrimoine. Fortes des traditions et spécialités régionales, les régions doivent généralement miser sur la transmission orale et écrite entre les générations pour que le patrimoine se perpétue. Avec l'effritement de la famille traditionnelle, ce n'est certes plus le milieu familial qui s'en charge. Il devient nécessaire de penser à de nouvelles méthodes pour réaliser cet impressionnant transfert de connaissance. Le milieu scolaire est probablement le plus approprié pour pouvoir partager l'histoire et les coutumes régionales. Un programme de jumelage avec des aînés ou ateliers d'échange sur ces thèmes, nombreuses sont les initiatives favorisant la transmission du patrimoine des régions et, par le fait même, le sentiment d'appartenance que peuvent développer les jeunes envers leur région d'origine.

Ensuite, il y a bien la nécessité de renforcer la présence d'artistes dans les régions. Ce sont majoritairement les universités et cégeps qui contribuent à améliorer l'accessibilité à l'art et à la culture, de par leurs infrastructures, mais aussi par les artistes qu'ils contribuent à former. De plus, les utilisateurs des programmes gouvernementaux tels *La culture à l'école* peuvent facilement profiter des services disponibles dans les universités afin de diminuer les coûts de réalisation pour maximiser le nombre de projets réalisables. Puisque ces infrastructures sont nécessaires à l'expression de la vie culturelle locale, il devient important que le gouvernement les finance adéquatement, afin de conserver la qualité de ces ressources.

La CADEUL recommande donc :

Que le gouvernement provincial mette en place des programmes favorisant la transmission du patrimoine régional chez les jeunes ;

Que le gouvernement provincial reconnaisse les contributions sociales et culturelles des établissements collégiaux et universitaires des régions et assure un financement adéquat de leurs infrastructures culturelles.

## **AXE 5 : STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE ET FORUM JEUNESSE**

### **Forum jeunesse**

Nés dans la volonté de renforcer la place des jeunes dans les anciens Conseil régionaux de développement (CRD), les forums jeunesse sont des organisations qui permettent à la jeunesse de s'intégrer et de s'engager au sein même des instances de décision politique régionales. La composition des forums est très hétérogène et reflète ainsi les différents domaines dans lesquels la jeunesse régionale s'implique, mais aussi les différents secteurs géographiques qui composent la région. On peut donc retrouver autant des représentants urbains que régionaux et autant communautaires qu'entrepreneuriales. De par leur indépendance de la scène politique partisane provinciale, les forums permettent aux différentes parties présentes autour de la table de s'unir pour déterminer des priorités jeunesse.

De par leur structure décentralisée, les forums sont véritablement adaptés à la réalité de leur région et participent grandement à l'implantation d'initiatives faites pour et par les jeunes à travers la gestion des fonds régionaux d'investissement jeunesse (FRIJ). Les FRIJ sont des outils incontournables pour contribuer au développement de la jeunesse et de leur communauté. Par l'appui financier qu'offrent les FRIJ, ce sont plusieurs petits et grands projets adaptés pour la région qui trouvent, à l'échelle régionale, le financement nécessaire à leur concrétisation. Le succès des FRIJ, et par le fait même de la gestion locale et décentralisée d'un fond d'investissement, est indiscutable.

Lorsque l'on compare l'impact des FRIJ dans les différentes régions, on constate qu'avec l'enveloppe actuelle, il y a eu une augmentation de la présence des projets jeunesse. Par exemple, en 2005, la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine distribuait environ 600 000\$ à 12 projets pour des retombées économiques de plus de 1,7 M \$. De nos jours, la Commission a contribué pour près de 3,8M\$ pour un retour de 11,5M\$ en retombées économiques. Comme nous le disions, les FRIJ sont, sans conteste, des outils forts et participatifs de développement régional qui permettent aussi aux jeunes de s'impliquer concrètement dans l'amélioration de leur milieu de vie. De par le fait d'être régionalisé et de pouvoir ainsi mieux financer les petits projets, les forums et leur FRIJ sont des excellents moyens de favoriser l'implication des jeunes dans leur communauté.

En outre, la structure actuelle des forums jeunesse et des FRIJ est parfaitement concordante avec la volonté décentralisatrice exprimée à plusieurs reprises par le gouvernement actuel et ce, depuis plusieurs années. C'est Jean Charest lui-même qui a dit : « La décentralisation n'est plus qu'un mot à la mode, c'est une réalité en devenir. L'époque où le gouvernement du Québec imposait des solutions à sens unique est terminée. Le gouvernement du Québec sera dorénavant un accompagnateur et un facilitateur du développement régional. Et les citoyens des régions auront les outils et les ressources pour mettre de l'avant leurs priorités et leur vision, de leur développement (CHAREST : 2004). »

Pour rester en contact avec le milieu, bien comprendre les enjeux régionaux et professionnaliser leurs actions, les forums se sont dotés d'une permanence qui fait un travail exceptionnel d'organisation et de mobilisation. C'est avec l'aide d'un coordonnateur, d'un agent de participation citoyenne et d'un analyste financier que les forums sont capables d'assurer la livraison des décisions prises par le forum jeunesse local.

Toutefois, le montant accordé à la rémunération du personnel et à l'ensemble des dépenses de fonctionnement des forums n'a pas été indexé depuis 2002. Cela implique que d'année en année, les frais de fonctionnement des forum en entier excèdent le budget qui leur est accordé par le gouvernement. Ces frais sont soit épongés par les CRÉ affiliées

aux forums, soit par subventions spéciales provenant de projets financés par le Forum. Il est impératif que le gouvernement consacre de nouvelles sommes pour assumer l'entièreté du coût réel de fonctionnement des forums jeunesse.

En somme, nous considérons que les FRIJ remplissent actuellement pleinement les objectifs qui ont motivé leur création et, qu'avec leur gestion confiée aux forums jeunesse régionaux, ils réussissent à mieux cibler et atteindre les objectifs de la stratégie.

Conséquemment, la CADEUL recommande :

Que le gouvernement provincial maintienne les forums jeunesse régionaux ainsi que leur responsabilité de gestion des FRIJ.

Que le gouvernement provincial encourage la gestion régionale des fonds alloués pour les projets jeunes afin d'en assurer une utilisation plus adaptée aux réalités régionales.

Que le gouvernement provincial augmente la subvention au budget de fonctionnement des forums, afin que celui-ci reflète mieux les mandats donnés par le SAJ et pour que celui-ci ne soit plus en situation de déficit.

### **Stratégie d'action jeunesse**

La stratégie d'action jeunesse a pour mission d'offrir une réponse gouvernementale concertée aux différentes problématiques et aux divers défis qui se présentent chez les jeunes du Québec. En un sens, elle met en place des moyens concrets pour répondre à des cibles qui les touchent directement. Elle est l'écho de la Politique québécoise de la jeunesse, mais elle s'ancre aussi dans le contexte actuel par des consultations avec les intervenants du milieu jeune et les jeunes eux-mêmes.

La stratégie d'action jeunesse 2006-2009 est le résultat d'une large consultation avec le milieu jeunesse québécois qui a duré plus de deux mois au cours de l'été 2005. La consultation a, somme toute, donné des fruits : un bon nombre de cibles et d'interventions, additionné d'une enveloppe plus importante pour les FRIJ. Une stratégie d'une telle ampleur implique un travail beaucoup plus important que celui accordé aux précédentes.

Après trois ans de travail sur la stratégie 2006-2009, force est de constater le manque cruel d'information sur les résultats des mesures qui ont été appliquées. La raison principale pour ce manque est essentiellement dû au court laps de temps disponible avant l'échéance de la stratégie. Sur les trois dernières années, nous pouvons considérer que la première a servi essentiellement à l'implantation de la stratégie et les deux dernières à sa réalisation. Toutefois, à l'automne 2008, l'évaluation des effets de la stratégie n'a pas été réalisée et il est difficile pour les partenaires de pouvoir réévaluer la situation actuelle dans l'absence d'une telle évaluation.

Pour la CADEUL, il est évident que la stratégie sous sa forme actuelle d'une durée de trois ans doit être revue. Nous pouvons considérer trois périodes qui devraient faire partie de la stratégie : l'implantation, la réalisation et l'évaluation. Le secrétariat devrait laisser une année pour l'implantation, afin d'adapter la stratégie nationale au niveau local. Ensuite, il devrait avoir trois années réservées à la réalisation des projets, des ententes et des programmes. Finalement, une année devrait être entièrement consacrée à l'évaluation des mesures inscrites dans la stratégie.

Conséquemment, la CADEUL recommande :

Que le gouvernement établisse à cinq ans la durée de la prochaine stratégie d'action jeunesse.



## **CONCLUSION**

---

Plusieurs éléments ont été apportés dans le cadre de ce mémoire. Nous les considérons comme étant fondamentaux dans l'optique où ils se recoupent tous vers une même direction, malgré qu'ils s'articulent sur des axes différents. La décentralisation et la régionalisation se sont placées d'elles-mêmes à l'avant-plan du discours et nous jugeons qu'il est primordial de maintenir cette ligne de pensée dans les actions à envisager pour le futur.

Si l'objectif de la Stratégie d'action jeunesse est de faire participer plus activement les jeunes au sein de la société, il faut leur offrir des opportunités de s'investir à leur portée. C'est en offrant toutes les chances de réussite aux jeunes dans leur milieu et non en centralisant l'administration de ces possibilités en un même endroit, que nous aurons une jeunesse dynamique, éduquée, en santé tant psychologique que physique et surtout à l'écoute des besoins de sa génération et des générations futures.

Nous espérons que la Stratégie d'action jeunesse 2009-2012 prendra en considération ces recommandations et augmentera ses actions pour intervenir directement sur les enjeux que porte en elle la jeunesse d'aujourd'hui.

## **SYNTHÈSE DES REVENDICATIONS**

---

### **AXE 1 : ÉDUCATION**

#### *Le décrochage scolaire*

Que le gouvernement favorise les initiatives permettant que les établissements d'enseignement deviennent de réels milieux de vie pour les jeunes qui y étudient ;

Que le personnel non enseignant (ressources complémentaires) soit reconnu comme étant un facteur d'intégration des étudiants dans ce milieu de vie ;

Que le gouvernement établisse un ratio du nombre de professionnels nécessaires selon le nombre d'étudiants afin que leurs effectifs soient déterminés en fonction du besoin des jeunes et non en fonction des décisions budgétaires de chaque commission scolaire ;

Que le gouvernement provincial envisage l'implantation de projets d'écoles communautaires à travers le Québec.

Que le gouvernement poursuive l'approche appelée « École en santé » ;

Que le gouvernement fasse preuve d'imagination, en concertation avec tous les partenaires, pour poursuivre et élaborer d'autres initiatives visant à contrer le décrochage scolaire.

#### *Le financement des universités et l'accessibilité aux études*

Que le gouvernement provincial s'engage à maintenir gelés les frais de scolarité;

Que soit maintenu un système de prêts et bourses qui favorise l'accessibilité des étudiants qui n'ont pas les moyens financiers de poursuivre des études postsecondaires;

Qu'une campagne de sensibilisation aux études postsecondaires soit effectuée auprès des jeunes de milieux socioéconomiques défavorisés ;

Que soit adoptée une véritable loi-cadre assurant un réel gel des frais de scolarité par le plafonnement de l'ensemble des autres frais obligatoires instaurés par les administrations universitaires ;

Que le gouvernement reconnaisse l'importance des services aux étudiants en augmentant la subvention dédiée à ces services afin d'éliminer la tendance voulant que les étudiants absorbent majoritairement les montants reliés aux hausses des coûts de système ;

Que le prochain gouvernement québécois adopte une politique encadrant les relations entre les universités et les entreprises privées.

Que le gouvernement du Québec réduise les délais d'attente et offre aux étudiants internationaux la possibilité d'obtenir plus facilement le statut d'immigrant reçu de sorte que celui-ci puisse être accordé et obtenu dès la diplomation ;

Que le gouvernement provincial se penche sur la question de la reconnaissance des acquis des nouveaux arrivants ;

Que le gouvernement provincial applique sa politique de gel aux frais de scolarité différenciés pour tous les étudiants internationaux.

## **AXE 2 : SANTÉ**

### *Pauvreté*

Que le gouvernement augmente son enveloppe budgétaire pour la lutte contre la pauvreté.

Que le gouvernement se penche sur la qualité et le prix de la nourriture distribuée dans les institutions scolaires.

Que le gouvernement maintienne ses programmes de sensibilisation à l'importance d'avoir de bonnes habitudes de vie.

### *Performance et saines habitudes de vie, des mesures à prendre pour les étudiants*

Que le gouvernement se penche sur les habitudes de vie des jeunes en milieu collégial et universitaire et qu'il accentue l'accessibilité de ces recherches.

Que le gouvernement mette sur pied une approche globale et concertée pour assurer la santé, le mieux-être et la réussite scolaire des étudiants du niveau postsecondaire.

## **AXE 3 : INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE**

### *Un contexte social marqué du choc démographique*

Que la disparité de traitement en fonction du statut d'emploi soit interdite et consacrée comme étant un principe fondamental de la Loi sur les normes du travail.

Que la notion de salarié soit élargie dans l'ensemble des lois du travail afin que les personnes en situation de travail non traditionnel puissent bénéficier des protections sociales de notre régime de relations de travail.

Que les mesures législatives qui s'imposent soient apportées afin d'éviter tout obstacle au droit d'association des travailleurs dans une situation d'emploi atypique.

Que soit instaurée dans le Code du travail, une présomption de relation salarié-employeur en faveur de la personne qui démontre qu'elle fournit une prestation de travail pour une autre personne en échange d'une rémunération.

Que nos lois du travail soient revues afin d'élargir les couvertures sociales d'ordre public aux personnes en situation de travail non traditionnel.

Que des mesures concrètes soient prises afin de réduire l'endettement des jeunes lié à leur parcours éducatif.

### *Conciliation travail-famille*

Que le gouvernement devienne un employeur modèle en matière de conciliation travail-famille et sur le plan du développement de nouveaux programmes afin d'intervenir au niveau de cette réalité.

Que le gouvernement poursuive le développement du réseau des centres de la petite enfance et qu'il envisage des pistes de solutions pour que le service soit accessible aux travailleurs ayant des horaires variables.

Que le gouvernement fasse assumer aux entreprises les coûts de santé liés au stress en milieu de travail et à l'épuisement professionnel dans le but d'encourager la mise sur pied de programmes de conciliation.

### *Conciliation études-famille*

Que le gouvernement favorise la création d'un réseau de services de garde en milieu universitaire adapté aux réalités des étudiants et que soit envisagée la possibilité d'instaurer un plus grand nombre de services sur les campus.

Que le programme de congés parentaux du Québec soit adapté afin qu'il soit accessible à tous les étudiants désirant avoir un enfant.

Que le gouvernement encourage les cégeps et les universités, de concert avec leur population étudiante respective, à imaginer des solutions novatrices pour concilier les études avec une vie familiale heureuse et épanouie.

## **AXE 4 : ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DES JEUNES DANS LEUR RÉGION**

### *Milieu scolaire*

Que le gouvernement provincial offre un financement spécifique aux établissements publics en région afin de rendre disponible une gamme plus large de services adaptés.

Que le gouvernement provincial assure la qualité et l'homogénéité des formations pré-universitaires à travers le Québec ;

Que le gouvernement provincial prenne des mesures pour tenir compte de la perte d'effectifs étudiants due à la migration des jeunes afin d'assurer un financement adéquat des établissements collégiaux en région.

Que le gouvernement provincial prenne des mesures pour tenir compte de la perte d'effectifs étudiants due à la migration des jeunes, afin d'assurer un financement adéquat des établissements universitaires en région ;

Que le gouvernement provincial, en tenant compte des particularités de chaque université, mette en place des mesures pour inciter les professeurs à aller enseigner en région.

### *Milieu sociopolitique :*

Que les municipalités régionales ainsi que les CLD et les CDEC se dotent d'une politique jeunesse concrète ;

Que les municipalités régionales ainsi que les CLD et les CDEC libèrent obligatoirement des places réservées aux jeunes dans leurs diverses instances ;

Que le gouvernement provincial assure un meilleur soutien aux réseaux de maisons de jeunes en région pour que ces derniers aient un accès facile en tout temps à des psychologues et à des travailleurs sociaux ;

### *Milieu culturel*

Que le gouvernement provincial mette en place des programmes favorisant la transmission du patrimoine régional chez les jeunes ;

Que le gouvernement provincial reconnaisse les contributions sociales et culturelles des établissements collégiaux et universitaires des régions et assure un financement adéquat de leurs infrastructures culturelles.

## **AXE 5 : STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE ET FORUM JEUNESSE**

### *Forum jeunesse*

Que le gouvernement provincial maintienne les forums jeunesse régionaux ainsi que leur responsabilité de gestion des FRIJ.

Que le gouvernement provincial encourage la gestion régionale des fonds alloués pour les projets jeunes afin d'en assurer une utilisation plus adaptée aux réalités régionales.

Que le gouvernement provincial augmente la subvention au budget de fonctionnement des forums, afin que celui-ci reflète mieux les mandats donnés par le SAJ et pour que celui-ci ne soit plus en situation de déficit.

### *Stratégie d'action jeunesse*

Que le gouvernement établisse à cinq ans la durée de la prochaine stratégie d'action jeunesse.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- CADEUL, « L'avenir des jeunes, une responsabilité collective », Mémoire présenté dans le cadre des consultations pour la Stratégie d'Action Jeunesse 2005-2008, Québec, Juillet 2005
- CHAREST Jean, *Discours devant la fédération des municipalités du Québec*, 30 septembre 2004
- GAUTHIER, Madeleine, MOLGAT, Marc et CÔTÉ Serge, « La migration des jeunes au Québec. Résultats d'un sondage auprès des 20-34 ans du Québec », Groupe de recherche sur la migration des jeunes, INRS, urbanisation, Culture et Société, octobre 2001
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Bulletins Statistiques Régionaux », 2005
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Migrations internationales, interprovinciales et intraprovinciales, Québec et régions administratives, 1986-2004 », 2004
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, « Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Loi visant à », L.R.Q. L-7, <http://www.canlii.org/qc/legis/loi/l-7/20030815/tout.html>, à jour au 1er juin 2003
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, « Riche de tous nos enfants - La pauvreté et ses répercussions sur la santé des jeunes de moins de 18 ans », *Troisième rapport national sur l'état de santé de la population du Québec*, Gouvernement du Québec, 2007
- ROBOTHAM, David et JULIAN, Claire, « Stress and the higher education student : a critical review of the literature », *Journal of Further and Higher Education*, Vol. 30, No. 2, Mai 2006, pp. 107-117
- STATISTIQUES CANADA, *Enquête sur la population active*, 2005
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE, Institut de la statistique du Québec, « Perspectives démographiques, scénario A de référence, Québec et régions », 2002-2051, édition 2003



**||| ICADEUL**